

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
 Nombre de Conseillers Présents : 12
 Nombre de Procurations : 5
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : 16 Contre : 0 Pour : 16
 Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.7 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN DSP (SPIC)**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale pour 2022 ainsi qu'il suit :

2023 COMPTE ADMINISTRATIF	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de Opérations de l'exercice	168 082,02	15 038,80			168 082,02	15 038,80
	6 826 360,62	7 573 632,04	1 629 415,68	1 632 622,63	8 455 776,30	9 206 254,67
TOTAL	6 994 442,64	7 588 670,84	1 629 415,68	1 632 622,63	8 623 858,32	9 221 293,47
Résultats de clôture Restes à réaliser		594 228,20		3 206,95		597 435,15
TOTAL		594 228,20		3 206,95		597 435,15
RESULTATS DEFINITIFS		594 228,20		3 206,95		597 435,15

Après examen, le compte administratif 2023 du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, apparaît, en tous points, conforme au compte de gestion établi par le comptable public et qui est présenté par ailleurs.

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente du syndicat mixte quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M4,

Vu sa délibération n° 4.3 du 10 mars 2023, portant adoption du Budget Primitif 2023 des ports gérés en DSP,

Vu sa délibération n° 4.12 du 30 juin 2023, portant Budget supplémentaire du budget annexe des ports gérés en DSP,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe des ports gérés en DSP du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés, comme annulés,
- **FIXE** le déficit global de clôture du compte administratif 2023 du budget annexe des ports gérés en DSP à 597 435,15 €.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE



Lydia MEIGNEN